

# **POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE EN LOISIRS**



CENTRE DE SANTÉ  
Marie-Paule-Siouï-Vincent

**DIRECTION SANTÉ, LOISIRS ET SERVICES SOCIAUX**

Avril 2016

## Table des matières

But de la politique .....	3
Objectifs de la politique .....	3
Structure de la politique.....	3
1. Sports de glace (référer à l’entente avec la ville de Québec) .....	3
2. Soutien aux activités de loisirs offertes dans la programmation d’activités de loisirs de la Ville de Québec, mais non offertes par le secteur des loisirs du CNHW.....	4
3. Soutien à l’élite sportive individuelle .....	5
4. Soutien aux équipes de hockey et de crosse de la Nation huronne-wendat.....	5
5. Soutien aux équipes sportives autres.....	6
6. Groupe scolaire école Wahta’ .....	7
7. Soutien au Comité des aînés hurons-wendat et au Club le Bel âge.....	8
Privilège en cas de manque de budget .....	8
Aucune aide financière ne sera attribuée hors de ces critères.....	8
Modification de la politique d’aide financière aux activités de loisirs .....	8

### **But de la politique**

Le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) désire, par le moyen de cette politique établir les paramètres clairs et précis lui permettant d'analyser de façon objective, transparente et équitable, les demandes d'aide financière en loisirs.

### **Objectifs de la politique**

- Encourager les Hurons-wendat à pratiquer des activités de loisirs
- Favoriser l'accessibilité aux diverses activités de loisirs qui ne sont pas offertes par le secteur des loisirs du CNHW, en allégeant les coûts reliés à ces activités.
- Appuyer les efforts des Hurons-wendat qui participent à des événements d'envergure et qui par le fait même représentent la Nation huronne-wendat
- Encourager les aînés hurons-wendat à pratiquer des activités de loisirs.
- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics rattachés aux loisirs.

### **Structure de la politique**

La politique d'aide financière en loisirs se présente sous sept (7) volets :

1. Sports de glaces
2. Soutien aux activités de loisirs offertes dans la programmation d'activités de loisirs de la Ville de Québec, mais non offertes par le secteur des loisirs du CNHW
3. Soutien à l'élite sportive individuelle
4. Soutien aux équipes de hockey et de crosse de la Nation huronne-wendat
5. Soutien aux équipes sportives autres
6. Groupes scolaires école Wahta'
7. Soutien au comité des Aînés hurons-wendat et au Club Le Bel Âge

Toutes demandes de financement doivent être acheminées au responsable des loisirs pour validation et traitement.

## **1. SPORTS DE GLACE (RÉFÉRER À L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC)**

### **Objectifs**

- Permettre aux résidents jeunes membres de la Nation huronne-wendat de s'inscrire au sport de glace intérieur dans l'arrondissement de la Ville de Québec.

Sports de glace visés par cette entente :

- Hockey
- Patinage artistique
- Patinage de vitesse
- Ringuette

### **Critères d'admissibilité**

Membres de la Nation huronne-wendat

Aide financière (pour les moins de 5 ans)

- Saison complète : 357, 00 \$
- Demi-saison : 178, 00\$

Aide financière (pour les jeunes de 5 à 21 ans)

- Saison complète : 728, 00\$
- Demi-saison : 364,00 \$

Cette contribution est versée directement par la Nation huronne-wendat à la Ville de Québec.

## **2. SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS OFFERTES DANS LA PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS DE LOISIRS DE LA VILLE DE QUÉBEC, MAIS NON OFFERTES PAR LE SECTEUR DES LOISIRS DU CNHW**

### Objectifs

- Favoriser et promouvoir l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie chez les jeunes et nos aînés et lutter contre la sédentarité.
- Favoriser l'accessibilité aux diverses activités qui ne sont pas offertes à Wendake en allégeant les coûts reliés à ces activités.
- Ajuster les coûts majorés par la ville aux Hurons-wendat.

### Critères d'admissibilité

- Être membre de la Nation huronne-wendat statué et résidant de Wendake
- Le participant doit être inscrit à une activité de loisir ou sportive offerte dans la programmation de la Ville de Québec non offert à Wendake
- Fournir les pièces justificatives suivantes :
  - ✓ Preuve de résidence
  - ✓ Preuve de statut huron-wendat
  - ✓ Reçu d'inscription

### Activités admissibles

Toutes activités de loisirs ou sportives offertes dans la programmation de loisirs de la Ville de Québec, mais non offertes à Wendake (consulter la programmation des activités de Wendake mise à jour 3 fois par année).

### Montant admissible

Le montant admissible au remboursement par activité est la différence entre les montants chargés par l'organisme pour les résidents de la ville ou est offerte l'activité et le montant chargé pour les résidents de Wendake. Le Montant remboursable maximum est fixé à 100% du montant admissible, et ce jusqu'à concurrence de 250\$ par personne / par activité

*Exemple : tarif non-résident : 150, 00 \$*

*Tarif résident : 100, 00 \$*

*Admissible : 50, 00 \$*

### Montant non-admissible

- Les frais d'achat d'équipement de matériel et uniforme ne sont pas admissibles (ballon, peinture, kimono, patins, etc.)
- Les frais de déplacements ou autres
- Les frais relatifs à un programme scolaire sports-études offerts par les différentes institutions.

### 3. SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE INDIVIDUELLE

#### Objectifs

Soutenir les Hurons-wendat qui participent à des événements sportifs d'envergure où l'excellence est à profit.

#### Critères d'admissibilité

- Être un membre de la Nation huronne-wendat inscrit et statué
- Il doit s'agir de l'aboutissement d'une performance exceptionnelle dans le cadre d'une discipline ou d'un processus de sélection
- Être en voie de participer à un championnat final ou une discipline fédérée
- Participer à une compétition provinciale, nationale ou internationale
- Un athlète ne peut être subventionné qu'une seule fois par année financière, et ce, par discipline
- L'activité ne doit pas être organisée dans le cadre d'un programme sports-études
- Fournir les pièces justificatives suivantes :
  - ✓ Preuve de statut huron-wendat
  - ✓ Preuve de participation à l'événement
  - ✓ Preuve de la fédération

#### Aide financière

Le montant maximum de l'aide financière a été fixé à :

- 150, 00\$ pour une compétition provinciale
- 200, 00 \$ pour une compétition nationale
- 250, 00 \$ pour une compétition internationale

### 4. SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE HOCKEY ET DE CROSSE DE LA NATION HURONNE-WENDAT

#### Objectifs

- Soutenir les équipes de hockey huronnes-wendat qui participent à des tournois de hockey amérindien
- Soutenir les activités et initiatives de crosse adulte de Wendake

#### A) ÉQUIPE DE HOCKEY MINEUR

#### Critères d'admissibilité

- Être âgé de 15 ans et moins
- Être un membre de la Nation huronne-wendat inscrit et statué
- Être une équipe de hockey représentant la Nation huronne-wendat lors de tournoi amérindien
- L'équipe doit être formée de plus de 50% de membres de la Nation huronne-wendat
- Le secteur des loisirs du CNHW contribuera aux frais d'inscription d'un tournoi organisé par le CNHW et d'un seul tournoi extérieur par équipe par année financière
- Fournir les pièces justificatives suivantes :
  - ✓ Preuve de statut huron-wendat
  - ✓ Preuve d'âge
  - ✓ Reçu d'inscription
  - ✓ Liste d'inscription

#### Aide financière

- 100% des frais d'inscription pour un tournoi organisé par la Nation huronne-wendat
- 100% des frais d'inscription pour un tournoi amérindien extérieur jusqu'à un maximum de 500,00 \$.

#### **B) ÉQUIPE DE HOCKEY ADULTE**

##### Critères d'admissibilité

- Être âgé de 16 ans et plus
- Être une équipe de hockey représentant la Nation huronne-wendat lors de tournoi amérindien
- L'équipe doit être formée de plus de 50% de membres de la Nation huronne-wendat
- Le secteur des loisirs du CNHW contribuera aux frais d'inscription d'un tournoi organisé par le CNHW et d'un seul tournoi extérieur
- Fournir les pièces justificatives suivantes :
  - ✓ Preuve de statut huron-wendat
  - ✓ Reçu d'inscription
  - ✓ Liste d'inscription

#### Aide financière

- 100 % des frais d'inscription pour le tournoi organisé par la Nation huronne-wendat.
- 100 % des frais d'inscription pour un tournoi extérieurs jusqu'à un maximum de 1000,00\$.

#### **C) ÉQUIPE DE CROSSE ADULTE**

##### Aide financière

Une aide financière maximale annuelle de 2500,00 \$ sera accordée pour soutenir les sports traditionnels hurons-wendat.

### **5. SOUTIEN AUX ÉQUIPES SPORTIVES AUTRES**

#### Objectifs

- Soutenir les équipes sportives qui participent à des tournois amérindiens

#### Critères d'admissibilité pour mineurs

- Être âgé de 15 ans et moins.
- Être une équipe sportive représentant la Nation huronne-wendat lors de tournoi amérindien
- L'équipe doit être formée de plus de 50% de membres de la Nation huronne-wendat
- Fournir les pièces justificatives suivantes :
  - ✓ Preuve de statut huron-wendat
  - ✓ Preuve d'âge
  - ✓ Reçu d'inscription
  - ✓ Liste d'inscription

#### Aide financière

- 100% des frais d'inscription pour un tournoi amérindien extérieur jusqu'à un maximum de 500, 00 \$.

#### Critères d'admissibilité pour adulte

- Être âgé de 16 ans et plus
- Être une équipe sportive représentant la Nation huronne-wendat lors de tournoi amérindien
- L'équipe doit être formée de plus de 50% de membres de la Nation huronne-wendat
- Fournir les pièces justificatives suivantes :
  - ✓ Preuve de statut huron-wendat
  - ✓ Reçu d'inscription
  - ✓ Liste d'inscription

#### Aide financière

- 100 % des frais d'inscription pour tournoi extérieur jusqu'à un maximum de 1000, 00 \$.

## 6. GROUPE SCOLAIRE ÉCOLE WAHTA'

#### Objectifs

- Soutenir les équipes compétitives de l'école Wahta'

#### A) CHERLEADING

##### Critères d'admissibilité

- Être élève à l'école Wahta'
- Fournir les pièces justificatives suivantes :
  - ✓ Preuve de fréquentation scolaire
  - ✓ Reçu d'inscription
  - ✓ Liste d'inscription

##### Aide financière

- 100% des frais d'inscription pour une compétition extérieure jusqu'à un maximum de 500, 00 \$.

#### B) Multi sport (DBL, hockey cosom et basketball)

##### Objectifs

- Soutenir les équipes du multisport de l'école Wahta'

##### Critères d'admissibilité

- Être élève à l'école Wahta'
- Fournir les pièces justificatives suivantes :
  - ✓ Preuve de fréquentation scolaire
  - ✓ Reçu d'inscription
  - ✓ Liste d'inscription

#### Aide financière

- 100% des frais d'inscription pour une compétition extérieure jusqu'à un maximum de 500,00 \$.

#### **Programme concentration/spécialité (valorisation réussite scolaire)**

Les services éducatifs assumeront une partie des frais de concentration ou de programmes spécifiques jusqu'à concurrence de 500,00\$. Le reste des frais sera assumé par les parents.

Pour plus d'information sur ce programme, vous référer à la politique de financement à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire de la Nation huronne-wendat (école Wahta').

### **7. SOUTIEN AU COMITÉ DES AÎNÉS HURONS-WENDAT ET AU CLUB LE BEL ÂGE**

Une aide financière maximale de 2500,00 \$ annuelle sera accordée pour subventionner chacun de ces organismes pour leurs activités de loisirs.

#### **Privilège en cas de manque de budget**

Si le budget d'aide financière était complètement épuisé, le CNHW se réserve le droit de refuser toute demande.

**Aucune aide financière ne sera attribuée hors de ces critères.**

#### **Modification de la politique d'aide financière aux activités de loisirs**

Le CNHW se réserve le droit d'apporter sans préavis des modifications à cette politique.